Projet de la section sportive natation

Collège du Girbet SAVERDUN

Année scolaire 2021/2022

Sommaire

1- Historique……..p3

2- Un ancrage fort de la section au niveau du contrat d'objectifs du collège et du projet EPS……..p3

3- Organisation de la section……...p5

a) Horaires……p5
b) Effectif concerné……p5
c) Activités pratiquées……p5
Compétences à acquérir dans le cadre de la section natation p6
d) Collaboration……..…p6
e) Le suivi médical……..…p6
f) Les modalités de recrutement……..…p6
g) Les installations……..…p6
h) Niveau sportif……..…p7
i) Organisation du temps scolaire……..…p7
j) Règles de la section……..…p7
k) Objectifs de la section……..…p7
l) Modalités d'évaluation……..p8
m) Annexes……...

- A Liste des élèves inscrits pour l'année scolaire 2021-2022
- B Planning prévisionnel annuel de travail
- C Calendrier des compétitions UNSS 2021-2022
- D Convention de partenariat section/SPNS
- E Convention de prêt du minibus du SPNS
- F Rapport de suivi annuel
- G Palmarès

1- HISTORIQUE :

La section sportive natation a été créée au collège en 1993 et attire de nombreux élèves du secteur de recrutement de Saverdun principalement mais aussi des communes environnantes.

Cette pratique sportive supplémentaire est l'occasion de motiver les élèves en leur donnant la possibilité de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.

2- UN ANCRAGE FORT DE LA SECTION AU NIVEAU DU CONTRAT D'OBJECTIFS DU COLLEGE ET DU PROJET EPS :

Les compétences travaillées au sein de la section sportive natation sont variées et multiples (de nature motrice, méthodologique et sociale) et contribuent à l'acquisition des différentes compétences du socle commun. Elles s'inscrivent pleinement dans le cadre du projet d'établissement et du contrat d'objectifs valorisant le travail et la réussite de tous.

- **Réussir en maîtrisant mieux la langue française** (en lien avec le domaine 1 du socle : « des langages pour penser et communiquer »)

volonté d'adopter en toutes circonstances un vocabulaire précis et spécifique à l'activité pratiquée et lors des tâches confiées aux jeunes officiels (arbitre, chronométreur, juge de nage…) et au jeune coach. En Natation sportive,Water-polo, sauvetage et secourisme.

- **Analyser seul ou à plusieurs (avec l'aide d'outils numériques) sa pratique** (en lien avec le domaine 2 du socle : « Les méthodes et outils pour apprendre »)

A partir de différents indicateurs et repères (sur soi et/ou sur les autres), il s'agit de déterminer des axes de transformation et de progrès dans les différentes activités.

Travailler autrement avec les élèves ; la relation avec les élèves n'est pas la même en section sportive. Les élèves sont volontaires. Les rapports ne sont donc en aucun cas des rapports de contrainte mais on tente plutôt de mettre progressivement en place une confiance mutuelle permettant à chacun de travailler de manière efficace et de plus en plus autonome.

En effet, tous les niveaux étant regroupés au sein de la section, ceux-ci apprennent rapidement progressivement à gérer leur entraînement (utilisation du chronomètre mural, lecture et compréhension des paramètres de l'entraînement…).

- **Assumer les responsabilités liées à différents rôles spécifiques : pratiquant, juge, organisateur, coach, observateur** (en lien avec le domaine 3 du socle : « La formation de la personne et du citoyen »)

Coopérer avec les autres élèves pour favoriser leur progrès.

Connaître les axes forts des règlements des différentes activités pratiquées et être capable de les faire appliquer.

- **Se préparer et s'engager de manière adaptée dans différents types d'efforts** (en lien avec le domaine 4 du socle : « Les systèmes naturels et les systèmes techniques »)

Utiliser des connaissances, des repères externes et internes, pour caractériser un effort et apprécier son état de forme ou de santé. Savoir récupérer.

S'engager dans un programme d'entraînement pour développer ses ressources.

- **Connaître et s'approprier des principes d'efficacité de techniques sportives** (en lien avec le domaine 5 du socle : « Les systèmes naturels et les systèmes techniques »)

Éprouver des émotions liées au dépassement de soi et à l'effort librement consenti

- Donner de l'ambition aux projets des élèves :

En permettant à chacun de se construire un projet personnel, la section s'inscrit dans cet axe. Elle permet à des élèves d'avoir un suivi important de leurs résultats scolaires et sportifs (goût de l'effort, de la persévérance), tout en prenant part à un projet valorisant pour eux et pour l'établissement à travers l'association sportive notamment.

- Ouvrir l'éventail des offres culturelles et sportives à tous les niveaux :

La natation est inscrite dans la culture locale puisque la ville de Saverdun est une des rares villes d'Ariège à posséder une piscine couverte. Pour la population de notre collège, essentiellement rurale, la pratique de la natation représente une formidable opportunité et un véritable enrichissement culturel qui peut leur ouvrir des portes vers d'autres activités autour de la natation, présentes à la piscine de Saverdun : plongée, apnée, métiers du secourisme et du sauvetage, du sport (Maître-nageur, surveillant de baignade…)

Au niveau de l'EPS, les élèves issus de la section sportive représentent aux yeux des autres un modèle d'efforts fournis et d'excellence. Les enseignants lors des cours d'EPS s'appuyent sur ces élèves pour apporter des connaissances au niveau de la préparation physique et des échauffements. La section sportive doit aussi permettre de donner encore plus de dynamisme au niveau de l'AS, de part la participation de ces élèves mais aussi en créant une réelle dynamique au niveau des classes pour que ceux qui ne sont pas dans la section s'investissent en tant que jeunes officiels.

3- ORGANISATION DE LA SECTION :

La section est sous l'autorité du chef d'établissement, M.BURILLE, et la responsabilité est confiée au professeur d'EPS, M.BADET.

a) Horaires :
2 créneaux dans la semaine : le lundi de 11h20 à 12h45 et le jeudi de 14h45 à 16h45. Soit 1h de pratique effective le lundi, et 1h30 le jeudi.

b) Effectif concerné :
➔ 26 élèves de la 6ème à la 3ème

c) Activités pratiquées :
Outre la natation sportive, la section permet de découvrir le sauvetage et le water-polo, activités complémentaires permettant le transfert de certaines habiletés motrices. De plus, les compétences en matière de secourisme seront progressivement travaillées avec ce temps de pratique supplémentaire.

Compétences spécifiques à acquérir dans le cadre de la section :

- Acquisition et/ou perfectionnement des techniques dans les 4 nages.
- Placement de la respiration.
- Principes d'efficacité pour s'équilibrer et se propulser.
- Perfectionnement des parties non nagées : plongeon, coulées, virages dans les 4 nages.

- Acquisition de compétences en water-polo communes à tous les autres sports collectifs : techniques de déplacement avec ou sans ballon, de manipulation du ballon, de démarquage…
- Acquisition de techniques spécifiques au sauvetage : recherche du mannequin, remorquage.
- Connaissance des réglements inhérents aux activités pratiquées en sauvetage, water-polo et natation sportive.
- Développement des capacités à occuper différents rôles : chronométreur, juge, arbitre, coach.

d) Collaboration :
Une collaboration est mise en place avec le Saverdun Pyrénées Natation Sauvetage (SPNS), 1er club de la ville en nombres de licenciés. Une convention de partenariat a été signée pour 3 ans à compter du 1er septembre 2019.

e) Le suivi médical :

Le BO du 30 avril 2020 a modifié le suivi médical des élèves, dorénavant aptes a priori à la pratique sportive tant pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, que pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire, ou pour la pratique optionnelle au sein d'une section sportive scolaire.

f) Les modalités de recrutement :

Le recrutement de l'élève se fait en fonction :

- de son niveau sportif.

- de sa motivation pour rentrer en section.

- de son niveau scolaire.

La promotion de la section est faite par les cadres des clubs et une brochure présentant l'organisation et les objectifs de la section est transmise aux parents intéressés. M.BADET se rend dans les écoles du secteur afin de promouvoir la section natation. Cette période ce déroule à partir du mois de mars.

Le niveau scolaire doit être satisfaisant. En effet, les horaires d'entraînement proposés sont lourds et des lacunes importantes à l'entrée en section sportive risquent de compromettre la réussite tant au niveau sportif que scolaire.

Au niveau sportif, certains enfants ont un fort potentiel en natation et une motivation très importante.

Nous pourrons permettre toutefois une ou deux exceptions à ces critères de recrutement. En effet, croyant fortement **aux vertus éducatives de la section dans la construction de soi**, nous faisons entrer tous les ans un ou deux enfants très

motivés mais qui n'auraient pas le niveau scolaire ou sportif. La section lui ouvre ainsi de nouveaux horizons.

Cette situation est exceptionnelle, l'objectif premier de la section étant de permettre à des nageurs très motivés de pouvoir allier au mieux leur pratique sportive et leur scolarité pour qu'ils atteignent leur meilleur niveau à l'issue des 4 années de scolarité au collège du Girbet.

g) Les installations :

La piscine est située à 100m du collège. Nous disposons de l'ensemble du bassin lors des créneaux de la section (bassin de 25m, 4 lignes d'eau)

h) Niveau sportif :

En natation sportive, certains membres de la section participent aux compétitions fédérales et possèdent un très bon niveau de pratique dans leur catégorie ; ils font partie des meilleurs éléments de la région Midi-Pyrénées. Au niveau de l'U.N.S.S, nous espérons à moyen terme la possibilité de présenter une équipe sur le podium des championnats d'académie ainsi qu'une participation aux championnats de France.

i) Organisation du temps scolaire:

Les activités sportives peuvent être modulées en fonction des résultats scolaires des nageurs et du comportement. Un suivi précis est organisé. Les notes seront relevées tous les mois. Pour les élèves de bon niveau et inscrits au club du SNPS, les entraînements et la planification annuelle sont organisés en partenariat avec les entraineurs. Pour l'année scolaire 2021/2022, cela concernera 5 nageur(se)s.

Les élèves ayant des difficultés scolaires ponctuelles peuvent voir leurs horaires d'entraînement modulés pour réaliser de la rémédiation scolaire.

j) Règlement de la section :

En cas de difficultés scolaire ou de comportement persistantes, un enfant peut se voir exclu temporairement ou définitivement de la section sportive. Les élèves de la section doivent être assidus tant en cours qu'aux entraînements. La fréquence des entraînements peut être modulée temporairement pour pallier à des difficultés de

santé (fatigue…) ou des problèmes scolaires. Les élèves de la section doivent être licenciés à l'association sportive du collège. Les élèves de la section devront participer aux compétitions organisées par l'UNSS en natation sportive et water polo.

k) Objectifs de la section :

Elle doit, en complémentarité du projet d'AS de l'établissement :

 motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale.

 d'atteindre leur plus haut niveau de pratique individuelle.

 de mesurer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.

 de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie.

 de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.

 de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.

Projet « GENERATION 2024 » : certaines séances durant l'année seront axées et thématisées par rapport aux JO 2024, sous forme de défis et dans le but de produire une performance pour laquelle chaque élève va donner son maximum, se dépasser, pour lui-même ou de manière collective. Il s'agit de sensibiliser chacun à la difficulté, aux efforts, aux sacrifices auxquelles les athlètes de haut niveau sont confrontés quotidiennement afin d'atteindre leurs objectif sportifs.

l) Modalités d'évaluation :

Un challenge interne est organisé en début d'année pour permettre de déterminer les acquis des élèves et et ainsi planifier le programme annuel. Ce challenge crée une certaine émulation et participe à la cohésion du groupe. Il est à nouveau organisé en fin d'année afin de mesurer les progrès réalisés dans les différentes disciplines. En natation, le test de référence est un 100m 3 nages réalisé lors du test d'entrée et tout au cours de la scolarité en section.
La participation aux différentes compétitons UNSS par équipes contribue également à la valorisation des progrès des élèves et développe un état d'esprit collectif positif au sein du groupe.

ANNEXE A

Liste des élèves inscrits pour l'année scolaire 2021-2022

6ème A
BONZOM Margaux
COUTURIER Théo
GAYRAUD Lyssandre
LANSON Manon
SOUCARRE Lou
6ème B
BORDENEUVE Léo
LABADIE Kylian
MARTY Melyssa
PEUPIER Namie
PISIAS MAËL
TRIBECHE Zachary
VIEL Audric
5ème A
ANDRE—PAIN Théo
BLONDIAU Samuël
QUEVREUX Anaïs
RASPAUD-RASETTA Lisa
SENTENAC Léana
VIDAL Paul
4ème A
GONZALEZ Alexis
3ème C
BAUDRU Tom
CORACCIN Yahel
GONZALES Mathias
ONQUIERT Axel
PASERO Spencer
PEHOOU Célian
PIQUEMAL Célia

ANNEXE B

PLANNING PREVISIONNEL ANNUEL DE TRAVAIL

	LUNDI	JEUDI
SEPTEMBRE-OCTOBRE-	**NATATION** : Dominantes **volume** et technique de nage (CRAWL et BRASSE ou DOS ou PAPILLON)	
NOVEMBRE-DECEMBRE-JANVIER-	Un lundi sur 2 en alternance: *SAUVETAGE : techniques remorquage mannequin, * préparation compétition natation à partir de décembre	NATATION : dominantes **intensité** et technique virage/plongeon et sprint par ateliers
FEVRIER-MARS	**Préparation championnat académique de natation et water-polo**	**WATER-POLO**
AVRIL-MAI-JUIN	NATATION : nage avec palmes Apnée dynamique et sauvetage sportif	**NATATION** : Perfectionnement 3ème ou 4ème nage. Secourisme en lien avec le sauvetage sportif

ANNEXE C

CALENDRIER DES RENCONTRES UNSS 2021-2022

12 JANVIER 2022 : championnat départemental de natation par équipe (obligatoire).

30 MARS 2022 : championnat départemental de triathlon.

13 AVRIL 2022 : championnat académique de natation par équipe (pour les élèves retenus).

ANNEXE D

Convention de partenariat section/SPNS

COLLEGE DU GIRBET, SAVERDUN

SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Monsieur GERME, Chef d'établissement, représentant **le collège du Girbet à SAVERDUN**

ET

Monsieur VIANNAI , Président du club **SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE**

Vu la Circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011, Sections sportives scolaires (BO 38 du 20 octobre 2011)

Vu la Circulaire 2003-062 du 24-4-2003, Examen et suivi médical des élèves des Sections Sportives Scolaires (BO 22 du 29 mai 2003) et la Fiche médicale en vue d'une scolarité en Section Sportive Scolaire (BO 18 du 1 mai 2003)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

La présente convention a pour objet de définir l'implication des parties et de fixer les principes qui les lient afin de contribuer au bon fonctionnement de la section sportive scolaire natation du collège du Girbet à SAVERDUN.

Article 2 : CONDITIONS GENERALES

Les élèves sont placés sous la responsabilité du Chef d'Etablissement qui a autorité sur tous les personnels intervenant régulièrement dans le cadre de la section sportive scolaire natation. Les intervenants sportifs sont soumis aux mêmes règles administratives de fonctionnement que les enseignants et personnels de l'établissement.

Article 3 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les signataires de la présente convention s'engagent à satisfaire les conditions de fonctionnement de la section sportive scolaire natation aux conditions suivantes :

- Le collège du Girbet assure l'enseignement défini par les instructions ministérielles et les horaires réglementaires. M.BADET est le coordonnateur de la section sportive scolaire. Il est chargé de la coordination, du suivi pédagogique et de l'évaluation des élèves, des contenus d'enseignement et du suivi pédagogique des séances en relation avec M……., responsable du pôle compétition au sein du SPNS.

- Le club de SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE :
  - fournit si besoin le matériel nécessaire au fonctionnement de la section.

  - peut prêter, si celui-ci est disponible, le minibus pour se rendre aux compétitions UNSS de natation, water-polo et sauvetage, dans la limite de 2 déplacements maximum dans l'année.

Article 4 : ENCADREMENT

Le coordonnateur dans l'établissement scolaire est :
M.BADET, Professeur d'E.P.S. de l'établissement

M.BADET est responsable du déplacement des élèves pour les séances du lundi et jeudi : le lundi, il prend en charge les élèves au collège à 11h20 et les raccompagne au collège pour 12h45 à la fin de la séance ; le jeudi, il prend en charge les élèves au collège à 14h40 et les raccompagne au collège pour 16h45 à la fin de la séance.

Il signale toute absence d'élève à la vie scolaire.

Article 5 : LES ELEVES

Recrutement :

- Modalités du recrutement :

Au niveau scolaire : L'avis des directeurs d'école est pris en compte quant à la possibilité de concilier section sportive et parcours scolaire.

Au niveau sportif : Il sera organisé par le coordonnateur selon des modalités qui apparaîtront dans le dossier de la section sportive scolaire. M.BADET organise un test sportif durant un mercredi du mois de mai et détermine les candidats aptes à suivre les enseignements de la section sportive.

Article 6 : STRUCTURES DES CLASSES

Les élèves bénéficient de la totalité des horaires obligatoires d'enseignement relevant de leur niveau de scolarité, en cohérence avec les programmes officiels et le projet pédagogique d'EPS.

Les élèves inscrits en section sportive sont regroupés dans une même classe, à chaque niveau.
La section sportive scolaire fonctionne **uniquement** pendant les heures d'ouverture de l'établissement pour un volume horaire élève **de 2,5 heures d'entraînement effectif.**
Les élèves inscrits à la section ont l'obligation de suivre ces 2,5 heures d'entraînement. Pour les élèves de la section et licenciés au SPNS, une réduction financière est proposée pour l'inscription à l'AS.

ARTICLE 7 : PARTICIPATION DES ELEVES A L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS) DE L'ETABLISSEMENT ET AUX COMPETITIONS DE L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS), ET EVENTUELLEMENT AUX COMPETITIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME (FFSS).

L'inscription à l'AS des élèves de la section sportive est **obligatoire**. Elle est de 25 euros pour l'année. Pour l'entrée en 6ème, une réduction de 10 euros sur le prix de la licence AS de l'établissement est accordée si l'élève prend une licence compétition au sein du SPNS. Cette réduction sera de 5 euros en 5ème, 4ème et 3ème.

Article 8 : SUIVI MEDICAL

Le BO du 30 avril 2020 a modifié le suivi médical des élèves, dorénavant aptes a priori à la pratique sportive tant pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, que pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire, ou pour la pratique optionnelle au sein d'une section sportive scolaire.

Article 9 : LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Les installations nécessaires aux entraînements et éventuellement pour les rencontres sportives sont mises à disposition par la *mairie de SAVERDUN* propriétaire de l'installation, et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Article 10 : DOSSIER DE FONCTIONNEMENT

Un projet pédagogique de section sportive scolaire natation, élaboré par le coordonnateur, responsable de la section sportive scolaire, précise le fonctionnement.

Article 11 : EVALUATION

L'évaluation du fonctionnement et des résultats des élèves est une obligation. Un bilan trimestriel est effectué avec le Professeur principal, l'ensemble des professeurs des classes concernées, M.BADET.

Article 12

En fonction de spécificités locales, un ou plusieurs articles pourront être rajoutés si nécessaire et soumis à l'avis de l'Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional d'EPS après avis du chef d'établissement.

Article 13

La convention prend effet à compter du 1er septembre 2019 pour une durée de trois ans.
Elle est reconductible après accord du Conseil d'Administration.
Fait en 3 exemplaires (Mairie, club du SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE, Collège du Girbet)

Article 14 : conditions de rupture

La présente convention peut être rompue :

- Par le Chef d'établissement si les conditions prévues par ladite convention ne sont pas respectées.
- Par le Chef d'établissement en cas de force majeure, dûment constaté et signifié au Président du Saverdun Pyrénées Natation Sauvetage par lettre recommandée. Dans ce cas, la résiliation sera effective à l'issue de l'année scolaire en cours.
- Par le Président du Saverdun Pyrénées Natation Sauvetage si les conditions prévues par ladite convention ne sont pas respectées.
- Par le Président du Saverdun Pyrénées Natation Sauvetage en cas de force majeure, dûment constaté et signifié au Chef d'établissement par lettre recommandée. Dans ce cas, la résiliation sera effective à l'issue de l'année scolaire en cours.

Article 16 :

Toute modification aux présentes devra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Saverdun, le

Le chef d'établissement du collège du Girbet	**Le Président du *club Saverdun Natation Pyrénées Sauvetage***
Signature et cachet	**Signature et cachet**

ANNEXE E

Convention de prêt du minibus du SPNS

CONVENTION DE PRET DE MINIBUS

Entre les soussignés,

le club du SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE, représenté par son Président, **Didier VIANAI,**

d'une part, et

l'Association Sportive du collège du GIRBET, représentée par son président, **Jean-Claude GERME**, également Principal du collège.

Adresse : Route de Toulouse, 09700 SAVERDUN

Tél : 05.61.60.32.82

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

OBJET

Le club du SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE met gratuitement à disposition, son minibus en capacité de transporter **9 personnes** dont le chauffeur.

CONDITIONS D'UTILISATION

Article 1 : Mise à Disposition

Cette mise à disposition concerne les déplacements liés uniquement aux compétitions concernant les élèves de la section natation. M.BADET, professeur d'EPS au collège du Girbet, est l'unique chauffeur dans ce cadre.

Article 2 : Principes Fondamentaux

Le prêt du véhicule ne sera consenti que pour les déplacements ayant un lien direct avec les activités de l'association et **uniquement pour le transport de personnes**.

L'Association Sportive du collège du GIRBET s'engage à utiliser ce véhicule en conformité avec la réglementation en vigueur (code de la route, code des assurances). La responsabilité du Président de l'Association est totale si les règles du présent contrat ou du code de la route n'ont pas été respectées (notamment conducteur non habilité). De plus, en cas de non respect du code de la route, la responsabilité du chauffeur sera engagée. Toute amende sera à payer par ledit conducteur ou par l'association utilisatrice. Le club du SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE sera donc dans l'obligation d'informer les services de gendarmerie, en cas de verbalisation, de l'identité du conducteur inscrit sur la fiche de réservation.

Le conducteur du véhicule doit être âgé de 21 ans minimum et détenir un permis de conduire valide depuis au moins trois ans, délai réduit à deux ans si permis délivré après conduite accompagnée (AAC).

Le conducteur s'engage à fournir copie de sa carte d'identité et de son permis de conduire (le véhicule ne pourra alors être conduit que par cet utilisateur).

Article 3 : Conditions d'utilisation : assurance, participation financière, frais complémentaires éventuels.

Le véhicule est assuré par le club du SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE, et ce, pour la période couvrant l'année en cours.

L'utilisateur doit fournir une attestation d'assurance prouvant que sa **responsabilité civile** est garantie.

En cas de dommages au véhicule (dommages accidentels ou vandalisme, accident corporel du conducteur, vol isolé des éléments du véhicule, dommages à l'appareil électrique, bris isolé des optiques….), le club du SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE doit en être informé immédiatement afin de procéder au déclenchement de la procédure en matière d'assurance.

En cas de dégradations lors de la mise à disposition et dans le cas d'un accident, le paiement de la franchise prévue sur la police d'assurance sera à la charge de l'association utilisatrice ainsi que tous frais non pris en charge par l'assurance.

En cas de crevaison, lors de l'utilisation, la remise en état des pneus sera prise en charge par l'association.

En cas de perte des papiers ou des clés du véhicule, la reproduction sera à la charge de l'association.

Le minibus est mis à disposition gracieusement.

Le véhicule sera mis à disposition avec le réservoir plein et devra être restitué de la même manière.

Sont à la charge de l'association :

- les contraventions et amendes diverses imputables à la garde et à l'utilisation du véhicule,
- les frais éventuels de parking,
- les frais pour réparation induits par une erreur de carburant.

Dans le cas où le véhicule n'est pas rendu en parfait état de propreté, il sera réclamé à l'association le montant des frais de nettoyage.

De même la restitution du minibus sans carburant ou avec un plein incomplet sera facturé à l'association.

Afin de maintenir la propreté du véhicule, il est interdit de fumer, de boire et manger à l'intérieur.

Le véhicule doit être rendu propre et en état de bon fonctionnement.

L'association a la charge du nettoyage.

Fait à SAVERDUN, le pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le club du SAVERDUN PYRENEES NATATION SAUVETAGE,

M.VIANAI

L'utilisateur,

M.BURILLE

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

ANNEXE G

PALMARES

	Championnat départemental de natation	**Championnat académique de natation**	**Championnat académique de Water-Polo**
2015-2016	Benjamin(e)s et minimes 1er	Benjamin(e)s 5ème	Benjamin(e)s 1er Minimes 3ème
2016-2017	Benjamin(e)s et minimes 1er	Benjamin(e)s 8ème	Benjamins 3ème et 6ème Minimes 3ème
2017-2018	Collège 1er	Collège 6ème	Benjamin(s) 4ème et 5ème Minimes 2ème
2018-2019	Collège 1er	Collège 7ème	Benjamin(s) 4ème et 6ème Minimes 3ème
2019-2020	Collège 1er	Championnats annulés en raison du contexte sanitaire	
2020-2021	Championnats annulés en raison du contexte sanitaire		